

Sort des biens confisqués de Berquin 13 février 1551

Insinuations du Châtelet

Arch. Nat., Chatelet, Insinuations 3868 (Y 96, f° 313).

3785

Armand Valentin, « ingénieux du Roy », habitant de Marseille, logé momentanément à Paris : vente, cession et transfert à Jean de Cormeilles, sgr dudit lieu, cons. au Parlement de Paris, des droits de propriété lui appartenant en vertu de dons faits à lui par le Roi, suivant lettres données à Evreux en nov. 1550, signées de H. II et contresignée du duc de Guise, des biens, meubles et immeubles de Louis de Berquin, « exécuté à mort à Paris pour crime d'herésie », confisqués et adjugés au Roi par arrêt du Parlement, ladite cession faite moyennant la somme de 100 écus d'or soleil, du coin du Roi, payée comptant : « Lequel Valentin considérant la plus part des biens qui appartenoient audict defunct Berquin estoient en litige et procès entre le sgr de Rambures, d'une part, et [le] sgr de Cormeilles, comme représentant son feu père, et aussi que ledict seigneur de Cormeilles d'aucune garentie ne restitution desdictz cent escuz d'or soleil, ne aultre somme, despens, dommaiges et interestz, fraiz et mises qui seront cy après faictz... ; lequel seigneur de Cormeilles fera et fraira à ses despens perilz et fortunes, lesdictes poursuites, mises, fraiz et despens, tant de l'entérinement dudict don en la Chambre des Comptes que ailleurs », et donation du surplus et de la plus value de la confiscation, s'il s'en trouve par l'issue desdits procès, audit seigneur de Cormeilles, « pour la bonne et vraye amour » qu'il lui porte.

13 fév. 1551

(f° 313)

< Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris. Règne de Fr I et de H. II p.p. E Champardon et A. Tuetey
Paris, Impr. Nat., 1906.

Fief relevé un peu plus tard par parents de Berquin = les Griboval (voir Introd.)

Analysé par Weiss, *BSHPF*, 67, p. 163

Son destin frappa ses contemporains :

- noble, érudit, juriste
- ami du Roi et de sa sœur et de la Régente
- haute tenue morale : un « exemple »
- le condamné à mort le plus remarquable : condamné à 3 reprises, sauvé 2 fois par le roi (= un record en matière de procès pour hérésie).
- Un symbole pour les tenants des idées nouvelles